INDEPENDANCE

— OU —

FEDERALISME ✣ BRITANNIQUE

Incident Frechette-Gascon



PRIX : 5 CENTS

DEPOT

L'Avenir du Nord, Saint-Jérôme, P. Q.




The EDITH and LORNE PIERCE
COLLECTION of CANADIANA
Queen's University at Kingston

APPEL

Aux Patriotes Canadiens-Français

des deux côtés de la frontière.

COMPATRIOTES,

La minute que nous traversons, prélude de l'heure que l'on nous prépare dans les quartiers impérialistes de Londres et d'Ottawa, mérite de fixer un moment nos réflexions.

Où sommes-nous ? Où allons-nous ? Où sont nos guides et nos défenseurs ?

Où nous sommes ! Embarqués pendant notre léthargie nationale sur un vaisseau étranger, nous filons à pleines voiles au large de la mer sans port de l'Impérialisme politique, militaire et fiscal anglais. Quand et où nous arrêterons-nous dans cette fugue dont la précipitation donne des haut-le-coeur aux bons Canadiens qui n'ont pas tous le pied marin comme certains corsaires de la politique qui s'embarquent allègrement dans n'importe quel bateau, pourvu qu'ils y trouvent le butin recherché ?

Où nous allons ? Vers la culbute dans le militarisme à l'européenne qui amènera la fin de notre indépendance et le commencement de notre esclavage politique et économique. Car, ce fédéralisme militaire se fera au bénéfice d'une nation suzeraine qui va trouver chez nous précisément les moyens de nous tenir sous sa coupe, moyens que, dans notre sottise, nous lui aurons fourni de coeur joyeux.

Où nous allons ? Voyez-le par le chemin que nous avons fait en si peu de temps et presque inconsciemment. Il y a sept mois, qui de nous se fût douté qu'en deux semaines, malgré la haute parole du chef du gouvernement, qui paraissait à tous comme une garantie et une protection suffisantes, un souffle de tempête nous jetterait dans l'impérialisme pratique, nous imposerait, au nom d'une loyauté agissante, la participation à une guerre contre la liberté et la propriété, à une guerre qu'en Angleterre même on dénonce comme un outrage fait à la justice ?

COMPATRIOTES,

Allons-nous céder ? Allons-nous nous rendre ?

Allons-nous, surtout, permettre qu'on nous leurre, qu'on nous rendorme pour mieux nous ligoter.

La parole des professionnels de la politique et de ceux qui en vivent, vous avez vu le cas qu'ils en font eux-mêmes lorsqu'il s'agit de conserver ou de prendre le pouvoir. N'avez pas plus qu'eux-mêmes le respect de leurs serments. Ne placez pas en eux plus de confiance que leurs tergiversations passées ne vous autorisent à en placer. Leurs protestations présentes ou prochaines ne sauraient être plus catégoriques que celles que vous avez déjà entendues ; et quelles garanties possédez-vous qu'ils ne méconnaitront point celles-là aussi complètement que les autres, à l'occasion, lorsque le même prix sera en jeu ?

Pas n'est besoin, d'ailleurs, d'une Fédération parlementaire ni même d'un Conseil impériale pour nous rendre participants des charges du contribuable anglais. Fiscalement, nous sommes déjà en fédération impériale britannique, et notre impérialisme se traduit de la plus misérable facon. Nous rendons naivement aux manufacriers anglais une partie des droits dont leurs marchandises étaient auparavant frappées à nos frontières et nous comblons le vide en payant 10 et 20 pour cent plus cher le sucre et d'autres articles de première nécessité. Certains rêvent d'un zollverein britannique défiant le monde entier par un tarif de préférence inter-impérial couvrant les productions de la Grande-Bretagne et de ses colonies.

Le résultat serait de liguer contre l'Empire et contre nous toutes les nations du monde qui nous rendraient la vie insupportable en élevant le prix des aliments et des matières premières. Et je ne parle pas des confits armés que cette guerre fiscale pourrait à tout moment provoquer.

L'esprit qui anime quelques-uns de nos hommes d'Etat vaut donc pour l'Angleterre mieux qu'un contrat écrit. L'inconscience, la corruption politique et l'esprit de parti ont fait ou feront le reste.

C'est contre ces trois obstacles qui retardent et compromettront peut-être l'accomplissement de nos destinées nationales que tous les patriotes doivent s'armer.

Le scepticisme, l'égoisme, l'esclavage intellectuel ont permis à l'impérialisme d'entrer subrepticement chez nous. L'enthousiasme, le désintéressement, l'indépendance d'opinion réclament l'honneur de jeter l'envahisseur à la porte.

COMPATRIOTES,

Donnez-nous des armes, donnez-nous l'arme par excellence, la presse, pour chasser de la terre canadienne l'ennemi que ceux qui gardaient à la barrière ont laissé s'introduire.

Une ligue nationale et un organe national sont nécessaires à l'heure présente, d'abord pour vous défendre, et, ensuite, pour préparer la sécurité du lendemain.

Assez de journaux et d'organisations nous divisent ceiminellement devant l'ennemi ; prêtons tous la main à une organisation nouvelle qui va pouvoir rallier nos rangs épars pour la lutte qui s'en vient ; car, après les Boers, ce sera au tour des Canadiens de la Nouvelle-France de se mettre au pas britannique, soyons-en sûrs.

COMPATRIOTES,

Montrez que vous savez,comme vos pères, avoir quand il le faut un patriotisme pratique. On peut vous perdre sans vous,—et l'on s'y applique, —mais personne ne vous sauvera sans vous.

Nous vous offrons notre jeunesse et notre enthousiasme ; nous vous offrons notre travail et notre incorruptible persévérance.

Nous vous proposons une souscription populaire pour organiser une ligue de Ralliement National et pour créer l'organe de la démocratie canadienne-francaise, un grand journal quotidien qui sera le point de repère des patriotes décidés à vaincre ou à s'épuiser à la tâche.

Constituons des comités ; organisons des soirées patriotiques, et que du sein du peuple sorte l'instrument de sa délivrance : une presse populaire pour défendre les intérêts populaires et non les scheems des impérialistes.

FRERES EMIGRES

N'êtes-vous pas, vous aussi, de la famille, malgré votre éloignement du berceau de votre nation ?

Sous le drapeau étoilé, vous êtes restés Canadiens ; vous avez gardé la langue et les moeurs du pays natal.

Une providence veille sur la conservation de notre race, sans doute pour qu'un jour nous nous retrouvions dans la vallée du Saint-Laurent et de l'Hudson réunis sous un drapeau qui sera le nôtre.

Nous le savons par vos journaux : vous suivez avec un intérêt passionné les développements d'une politique qui aurait pour résultat de nous jeter les uns contre les autres dans la défense de deux drapeaux étrangers contre lesquels nos pères ont combattu autrefois.

Et dans ce choc nous péririons sans retour.

L'impérialisme britannique, c'est donc le suprême mal pour la race à laquelle vous n'avez pas cessé d'appartenir. Vous nous aiderez à le combattre ; ensemble nous l'écraserons !

Pour le groupe,

WILFRID GASCON

Introduction

Depuis la cession définitive du Canada à l'Angleterre, en 1763, deux catégories de patriotes sont nées : les irréductibles, à la façon de Papineau et de Mercier, et les patriotes pratiques, les néo-canadiens qui sont réconciliés avec la domination étrangère.

Ceux-ci, oubliant leur candeur juvénile qui les avaient jetés, les armes à la main, contre l'Anglais persécuteur et pillard, ou qui leur avait inspiré leurs plus beaux vers et leurs meilleurs mouvements d'éloquence, acceptent des titres de la monarchie anglaise, font des voeux pour finir leurs jours à la cour de Saint-James ou à Westminster. Les moins heureux, mais non les moins ambitieux dans cette catégorie, crient plus fort que tous les autres qu'ils sont et demeureront britishers dévoués corps et âme à l'empire britannique, c'est-à-dire au gouvernement anglais.

Pour eux, c'est, outre une politique avisée, un devoir de conscience.

Pour ceux-là, aussi, la conquête anglaise est achevée ; ils sont anglais de préférence, de goût, par raison. S'ils continuent de se dire Canadiens-francais, c'est par esprit d'imitation ; et encore, plusieurs d'entre eux ont-ils pris l'habitude de réclamer contre le nom composé. Pourquoi canadien-francais, disent-ils ? Soyons donc simplement Canadiens comme les Anglais, les Irlandais et les Ecossais !

Répandus dans la société anglaise, dont, souvent, ils tirent la majeure partie de leur subsistance ou de leurs bénéfices, ils en ont acquis l'esprit, les méthodes, les idées politiques et philosophiques, les manières, l'allure et jusqu'à l'accent du langage. C'est de ceux-là et de lui-même que Cartier pouvait dire avec raison : "Nous sommes des Anglais parlant le francais."

Est-ce que je les blâme ?

Pas le moins du monde. Chacun n'est-il pas libre de changer d'allégeance ?

Est-ce qu'il n'y a pas eu des maréchaux de France qui se sont appelés Berwick, Macdonald, Clarke et MacMahon ?

Est-ce que j'ai le droit de reprocher à quelqu'un de disposer comme il l'entend du bien même le plus précieux qu'il possède : sa nationalité ?

Non, ce n'est pas contre l'usage d'un droit que je trouve à redire, c'est contre l'imposture.

Je le répète : je n'ai pas une parole de malédiction à l'adresse de ces Canadiens à la mode anglaise pour l'option qu'ils ont faite en un jour d'éblouissement ou pour leur évolution lente.

Par exemple, ce que les patriotes canadiens, disciples de Papineau, entendent exiger des britishistes, c'est qu'ils se disent franchement partout ce qu'ils sont, devant le peuple comme devant la Masse. Ce contre quoi je m'insurge avec ceux de ma génération, c'est le recours à l'équivoque grâce à laquelle les malins du néo-canadianisme tire les marrons à Toronto et à Montréal, courtisans à l'étranger, affronteurs chez eux.

L'autre catégorie de patriotes canadiens est celle que j'ai appelée au début la catégorie des irréductibles et des incorruptibles. Ces derniers reconnaissent Papineau pour maître et modèle, Papineau qui,

....des tyrans déconcertant l'audace,
Quarante ans proclama les droits de (notre race,

Papineau qui resta, après la révolution politique de 1840, le Papineau de 1837, que ses anciens lieutenants devenus chevaliers et baronnets ne reconnaissaient plus, parce qu'eux-mêmes avaient fait peau neuve— anciens insurgés disparaissant sous les oripeaux britanniques qui furent la récompense de leur conversion au britishisme dont l'influence néfaste s'est propagée jusqu'à nos jours.

Ces patriotes-là, Dieu merci, ils sont aussi nombreux que les fils du peuple. Unis et résolus, ils seront forts comme le peuple lui-même. Ce sont eux qui mettront le bâton dans les roues de l'impérialisme, et le char qu'elles supportent s'abîmera dans les fondrières avec ses occupants.

L'idéal de ces Canadiens, ce n'est ni la Fédération ni l'annexion, c'est l'Indépendance avec la République.

Leurs couleurs sont les couleurs qui ont flotté au-dessus des têtes de Cardinal, de Chénier, de Lorimier et d'Hindelan avant de leur servir de linceul.

Leurs principes sont les principes démocratiques de vraie liberté, de vraie égalité et de vraie fraternité pour tous les enfants du peuple soulagé dans ses misères imméritées.

Mais ce n'est pas avec les vieux partis et avec leurs esclaves qu'on atteindra jamais le but en vue. Aussi, voyez-les désertés de la jeunesse intelligente réunie par une double pensée : relever la classe des travailleurs de sa situation précaire et régénérer, en l'arrachant à la sujétion anglaise, la nation franco-canadienne.

C'est l'oeuvre d'un parti naissant, que M. Tardivel appellerait peut-être le Centre, mais qui dores et déjà est le parti jeune-canadien ouvert à tous les vieux routiers, à tous les solides patriotes qui ont du sang dans les veines et la fierté de leur race.

J'en suis. Et je désire y consacrer tout ce que j'ai de faibles forces ; tout ce que je possède de volonté dans l'âme et de patriotisme au coeur.

Dès ce jour, avec quelques amis qui ont fourni leurs preuves de patriotisme désintéressé, nous allons nous mettre en campagne pour réunir les fonds nécessaires à la création d'un grand organe quotidien canadien-francais à Montréal, qui ne sera ni "rouge" contre les "bleus", ni bleu contre les rouges, mais simplement et complètement canadien-francais.

Au fonds patriotique anglo-africain il faut répondre par le fonds patriotique franco-canadien ; et il doit y avoir assez de braves gens parmi nous des deux côtés de la frontière, et assez d'amis du Canada en France, pour nous permettre de compter sur une suffisante récolte de dollars afin d'assurer les bases d'un grand journal qui sera le point de repère de tous les Canadiens qui croient en l'avenir et qui veulent le préparer.

Il faut être capable d'entrer en ligne lorsqu'éclatera la bataille qui s'apprête. Déjà une avant-garde hardie tâte et surveille le terrain avec les "Débats". Elle fait une oeuvre précieuse qui ne sera pas perdue.

WILFRID GASCON.

Ottawa, mars, 1900.

La Question Boer

Le 12 janvier, M. Louis Fréchette, interviewé sur le sujet, exprime carrément son opinion :

—Que pensez-vous de la position prise par M. L. O. David, en ce qui regarde notre rôle actuel vis-à-vis de l'Angleterre, en guerre avec le Transvaal ?

—Je pense qu'en cela, comme toujours, M. David s'est inspiré de son patriotisme.

Partagez-vous ses opinions sur la question boer ?

—La question boer ? Mais dites-moi donc où elle est cette question boer: Pour ma part, j'ai beau y regarder de près, je n'en vois pas. Deux peuples sont aux prises, un puissant et un faible. Le faible inspire des sympathies, c'est assez naturel. Mais si ces sympathies sont absolument impuissantes, et ne peuvent que faire du tort à ceux qui les professent, est-ce se montrer intelligent que d'en faire parade ?

On parle des droits imprescriptibles de la justice. C'est très beau; mais au moins faut-il être bien sûr de quel côté ils sont ces droits imprescriptibles de la justice. Du côté des Boers ? C'est possible, mais qu'en savons-nous ? Des présomptions, peut-être, et encore: Il faut avoir grande confiance en soi pour se proclamer plus savant là-dessus que la majorité des professeurs de Harvard, et que nombre de journaux autorisés de Paris, de Berlin et de New-York. (1)

Mais les Boers seraient-ils persécutés, le bon droit serait-il universellement reconnu comme étant de leur côté, que cela n'en constituerait pas plus une question pour nous. Pour qu'il y eût question, il faudrait que nous eussions droit ou tout au moins liberté d'option dans une alternative quelconque. Or, où est notre choix possible en face de la nécessité absolue ? de l'inéluctable ? Regardons froidement les choses. Quand même nous monterions sur les toits pour crier: Sus aux Anglais, que nos députés remettraient tous leurs mandats, que nous jette-

M. Fréchette s'exagère l'importance du sentiment anglophile dans les métropoles de France, d'Allemagne et des Etats-Unis, réfléchi par les journaux de ce pays. C'est le petit, le très petit nombre des organes de publicité qui se vantent de prendre parti pour les Anglais contre les Boers.

A Paris, je ne connais guère que le "Siècle" de M. Yves Guyot. Et encore, ce dernier est-il dreyfusard... comme moi !—ce qui n'est pas une recommandation aux yeux de M. Fréchette.

rions dix gouvernements par terre: quand même nous ruinerions à jamais la nationalité francaise au Canada, les Boers en seraient-ils plus avancés? Et nos obligations envers l'empire britannique en seraient-elles moindres? S'insurger contre la brutalité des faits, c'est agir en aveugle, et se casser le cou de gaieté de coeur sans bénéfice pour personne. Voilà mon avis.

Mais il y a plus que la nécessité matérielle qui nous enchaine; il y a aussi la nécessité morale. Et je me permettrai d'insister tout particulièrement sur ce point, car c'est précisément celui-là que semblent surtout oublier ceux qui persistent à vouloir qu'il y ait une question boer. Supposons, pour un instant, que cette question boer existe, et que nous ayons, en réalité la faculté de prendre parti pour un côté ou pour l'autre. Je pourrais bien, dans ce cas, me demander ce que me sont ces habitants du sud de l'Afrique, à côté de nos compatriotes Anglais, avec qui nous sommes appelés à vivre sur le même sol et la main dans la main. Je pourrais bien me demander ce que nous devons à ces étrangers comparé à ce que la race anglo-saxonne a déjà fait, fait encore tous les jours, et peut faire dans l'avenir pour le progrès de notre pays. Je pourrais me demander quelles sympathies spéciales les Boers ont jamais méritées de nous, pour que nous prenions fait et cause pour eux, contre les Anglais, qui, tout puissants ici, sont non-seulement assez libéraux pour nous reconnaître les mêmes droits qu'eux, mais encore assez généreux pour nous laisser vivre au soleil de leurs institutions, presque comme une nation indépendante, abritée pour ainsi dire sous les plis du drapeau francais.

Mais ce serait là invoquer la question d'intérêt et [illegible] appel aux sentiments; et je veux laisser de côté deux mobiles, qui doivent s'effacer devant le devoir prescrit par ces deux mots: sujets britanniques.

Qu'on le veuille ou non, et qu'on torture les mots pour leur trouver des significations aussi spécieuses que nouvelles, nous n'y pouvons rien; nous sommes des sujets britanniques! et partant—c'est là le côté anormal et dangereux de notre régime—solidaires, nous Américains, des querelles d'une nation européenne. Les hommes désintéressés de notre histoire nous ont assez mis en garde contre ces déplorables éventualités, nous n'avons plus le droit de nous soustraire aux conséquences d'un régime que nous avons accepté et auquel nous avons même applaudi en toute connaissance de cause (2)

Rien ne nous défend d'aspirer à un changement de situation dans l'avenir mais pour le moment, le drapeau anglais flotte sur nos têtes, c'est le nôtre, il a droit à notre appui sincère et loyal. Si nous avons tenu jusqu'ici au régime actuel, c'est apparemment que nous y trouvions des avantages: eh bien, ces avantages impliquent des devoirs. Nous sommes une colonie britannique, et, suivant toute apparence, parfaitement satisfaits de l'être; que nous soyons d'origine francaise ou d'origine anglo-saxonne, le même devoir incombe à tous, celui de payer sa part de la dette commune, fût-elle la dette du sang. C'est ce que nos pères ont fait en 1812; c'est ce que nous avons à faire de nos jours. Les divisions géographiques n'y sont pour rien.

Mais, s'écrie-t-on, pas de taxes sans représentation!

C'est juste: mais qui nous taxe? Est-ce l'Angleterre? Pas du tout: c'est nous-mêmes c'est-à-dire la majorité de la nation. Il n'y a pas d'autre tyrannie ici que celle de notre propre souveraineté nationale. Et quand même il en serait autrement, il faudrait encore y prendre garde. Le principe qui dit: point de taxes sans représentation, est un principe de saine doctrine; mais quand on l'invoque, il faut être prêt à le soutenir jusqu'au bout. Quand les Etats-Unis l'ont proclamé, ils l'ont appuyé les armes à la main. C'était la révolte: serions-nous disposés à en faire autant? Non! Alors quoi? Désirons-nous être représentés au parlement anglais? Ce raisonnement nous conduit là tout droit, remarquez-le bien. Et ce sont tous des adversaires de la Fédération Impériale qui parlent de cette facon! Franchement, c'est difficile à comprendre.

Je me résume en deux mots. Vivons-nous, oui ou non, sous le drapeau britannique? Oui; eh bien, ce drapeau a des droits tant qu'il sera le nôtre. Le devoir est tout tracé; et il est d'autant plus impérieux que, comme je le disais en commencant, il s'impose à nous par la nécessité absolue, par la logique inexorable des faits et de la position et qu'essayer de nous y soustraire, c'est tout simplement nous suicider, sans résultat avantageux pour personne, sans même avoir un principe légitime pour excuse.

Vous voyez bien qu'il n'y a point de question boer.

LOUIS FRECHETTE.

Autre inexactitude. La Confédération a été discutée et votée par la chambre canadienne et par le parlement anglais, hors l'assentiment du peuple canadien. Après la sanction par la Reine de la constitution fédérale, le clergé, (à l'exception de Mgr Bourget) dont les sympathies allaient naturellement à M. Cartier conservateur et monarchiste, lanca des mandements faisant un devoir aux catholiques de voter pour les partisans du nouvel ordre de choses, oeuvre de M. Cartier et de sir John Macdonald.

L'intervention et les efforts du clergé pour faire accepter à nos pères la fédération des colonies anglaises démontrent suffisamment que nous n'avions pas l'intention d'y applaudir.

Une réponse à M. Fréchette

Le 18, j'envoie à la "Presse" la correspondance qu'on va lire et que le rédacteur de ce journal fait précéder d'une note de protestation.

L'habitude que nous avons prise d'ouvrir nos colonnes à toutes les opinions, pourvu qu'elles soient signées d'un nom connu et respectable, nous engage à publier celle-ci, malgré qu'elle exige de nous une protestation absolue, sur un point: "Qu'il n'y a pas, ici, d'institutions britanniques, mais les droits de l'homme."

Il importe peu de parler des "droits" de l'homme, si l'on n'y ajoute pas ses "devoirs." Les droits de l'homme ne valent que par la quantité de devoirs auxquels ils sont soumis. Notre premier devoir est de vivre en société et pour la société. Notre droit est bien de rester hommes libres sous les institutions britanniques; mais notre devoir est de respecter cette société. Lors de la conquête, les Francais du temps avaient l'option de retourner en France ou de rester dans le pays, à de certaines conditions posées de part et d'autre. Le traité d'Utrecht(?) accordant dix-huit mois à tout résidant francais pour vendre ses propriétés et laisser le Canada, est basé sur la Capitulation de Montréal, où, à l'article 41, il est formellement stipulé, après débat, que "tous les Francais, Canadiens et Acadiens qui resteront dans la colonie.... deviennent sujets du Roy". Il n'y a pas d'obligation d'allégeance plus claire que celle-là. Nos pères sont restés en souscrivant à ces conditions. Nous y sommes liés tant que l'Angleterre de nous donnera pas une raison de nous y soustraire. Notre devoir est de vivre dans la société civile et politique que nos ancêtres ont acceptée. Il y a donc, ici, des institutions britanniques qui s'imposent à notre conscience, à notre loyauté, et l'Anglais peut invoquer comme nous les droits de l'homme.

Il est bien permis à ceux que la chose amuse de demander, en théorie, à l'Angleterre, de nous laisser briser notre allégeance. Mais tant qu'elle ne nous aura pas donné cette permission, nous sommes tenus au contrat de la session, et l'invocation des droits de l'homme est de pure révolution et restera sans écho dans le pays.

Du reste, comme c'est un confrère, rédacteur au "Temps" d'Ottawa, et à l'"Avenir du Nord", qui nous demande de l'hospitalité, nous devons à la courtoisie de publier son étude, discutant les vues de Monsieur Louis Fréchette:

Pas de question boer mais une question canadienne

Monsieur le directeur de
"La Presse",

Nous sommes un bon nombre, ici, parmi le peuple, qui croyons que les partisans du système de "l'oreille basse" ont eu leur tour pour exposer dans les journaux aux Canadiens-francais que l'attitude la plus sûre pour eux à prendre dans toute question où l'Angleterre est concernée, c'est de se rappeler qu'ils sont "sujets" britanniques et que cette qualité leur interdit toute critique des actes d'un gouvernement britannique ou d'un personnage britannique quelconque.

Nous pensons donc qu'il serait utile de faire savoir aux nombreux lecteurs de la "Presse", avec lesquels nous sommes en communauté d'opinion, que dans ces quartiers il en est qui persistent à penser comme le peuple et pour le peuple. Nous croyons qu'il est temps d'arrêter la cloche qui, seule, a pu se faire entendre dans la presse jusqu'ici, pour permettre à d'autres grelots de carilloner à leur tour; car, vous savez, qu'on n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Quand nous avons entendu des hommes qu'on était habitué à regarder comme les capitaines de la nation canadienne-francaise nous crier: "A quatre pattes, les Canayens, voilà les Anglais qui passent!" nos coeurs de patriotes se sont emplis d'une amère tristesse; car rien ne justifiait ces conseils de tolérance, ces appels effrayés à une discrétion mal entendue, puisque les Canadiens-francais n'avaient tous montré jusque-là qu'une fierté digne, comme il convenait à des

hommes, en face des menaces de mort qui leur venaient de droite et de gauche.

Si la question boer qui se vide à coups de fusils là-bas fait répandre en ce pays déjà tant de flots d'encre, la faute n'en est pas aux Canadiens-francais mais aux Anglo-Canadiens qui l'y ont importée et nous l'ont en quelque sorte imposée. Sans l'initiative du fameux colonel Sam Hughes, sans le vote imprévu des Résolutions du du Transvaal, sans la campgne de jingoïsme menée par la presse anglo-tory et la "Comète" de Québec, il est probable qu'une nouvelle guerre anglaise dans le sud de l'Afrique ne nous aurait pas plus préoccupés que celle de 1880-81 et que les autres campagnes entreprises par l'Angleterre sur différents points du continent africain.

Pourquoi en a-t-il été autrement ? D'abord pour les raisons que je viens d'énumérer, et puis parce qu'en Amérique, aussi bien qu'en Europe, on a fini par s'intéresser à cette dispute dans laquelle le Goliath britannique était défié par un nouveau David, par cette vermine de la terre, par ce petit peuple de cent soixante mille bouviers et laboureurs enclavé dans les possessions anglaises du Natal, du Cap, du Béchouanaland et de la Rhodésie, sans relations avec le monde extérieur, mais à qui tout le monde accordait ses sympathies. Ensuite, lorsque les Canadiens-francais eurent appris que "Boers" voulaient à peu près dire "Habitants", et que ces Habitants du Sud-Africain dont plusieurs parmi les chefs portaient des noms comme chez nous, tels que Joubert, Duplessis, Du Toit, Viljean, Labuscagne, De Léry, Cronzié, Olivier, De Villiers, etc. avaient été autrefois comme nous maltraités par une bureaucratie rapace, oligarchique et anglaise, qu'une première révolte de ces hommes de coeur avait été suivie d'une répression sauvage, comme chez nous, que leurs patriotes furent pendus et rependus, comme chez nous encore, alors, nous nous sentîmes comme en retard d'affection pour ces frères nés loin de nous et à qui le même oppresseur, qui laissa dans notre peuple de si cuisants souvenirs, voulait ravir l'indépendance pour assurer dans toute l'Afrique australe la suprématie des lois anglaises.

De ce jour, la partie qui s'engageait sur les bords du Vaal et de l'Orange nous captiva comme si elle dût s'achever sur les rives du Saint-Laurent. De ce jour, et malgré les professions de foi loyaliste du monde officiel ou politique, les succès et les revers des Franco-Hollandais parlèrent à notre coeur comme au coeur d'un peuple frère. "Blood is thicker than water."

Et je voudrais bien qu'on me montre l'homme qui osera soutenir que cette espèce de solidarité morale, plus forte que tout les conventions écrites, qui unit les Canadiens-francais à la patrie du général Joubert, comme deux petits peuples ayant gémi et saigné sous le talon du même envahisseur, n'est pas pour quelque chose dans l'explosion de rage jingoiste et d'insultes à notre race qui a marqué chaque étape de la "question boer" en Canada.

Cependant, les Canadiens-francais n'ont pas perdu leur calme devant les provocations ; ils n'ont pas fait de processions avec des mannequins représentant quelque personnage anglais, malgré que des soldats du gouvernement canadien, à Toronto et ailleurs, eussent eux-mêmes brûlé en effigie notre compatriote M. Tarte, ministre dans ce gouvernement ; aucun de nos corps publics, aucune de nos sociétés nationales n'a voté de résolutions stigmatisant les autorités anglaises et formulant des voeux pour le succès des Républicains ; aucun de nos prêtres dans le temple, aucun de nos instituteurs à l'école n'a dénoncé "l'injustice, la tyrannie et la corruption anglaises", comme tout cela s'est fait en Irlande, au Nouveau-Brunswick et jusque dans l'Ontario.

"Alors, quoi ?" dirai-je comme M. Fréchette.

C'est bien simple : les Canadiens n'ont pas le droit de marcher la tête haute et de regarder en face le conquérant sur la terre que leurs pères ont arrachée à la barbarie, une main sur les mancherons de la charrue et un fusil de l'autre. Depuis la mort de Papineau, depuis 1867 surtout, la consigne est de s'aplatir : "A quatre pattes, les Canayens !" (3)

Eh ! bien, cette consigne pour les poltrons, il est temps de la rompre ; d'attitude de pénitents, il n'en faut plus.

Nous n'avons ni provoqué ni offensé personne ; c'est nous qui avons été offensés et provoqués.

Au commencement de la campagne, nous avons dit simplement aux chauvins anglais : "Laissez la constitution en repos : elle ne nous commande et ne nous permet rien au-delà de la défense de ce territoire ; c'est ainsi qu'on l'on toujours interprétée depuis sir John Macdonald jusqu'à et y compris sir Wilfrid Laurier, en passant par sir Charles Tupper.

Mais le "Star", qui avait adressé des télégrammes à tous les maires du Canada, recut une foule de réponses, en anglais, pressant l'envoi d'un régiment de volontaires aux frais des contribuables pour une guerre qui n'était même pas déclarée. On sait le reste. Journalistes, officiers militaires, ministres, députés, gouverneurs, etc., annoncèrent un dogme nouveau : l'obligation morale. (M. Fréchette ajoute : "nécessité matérielle") pour le Canada de prendre part aux guerres de la Grande Bretagne où il lui plaira de les porter. En Angleterre, on interpréta cette offre inutile de troupes plus inutiles encore comme une manifestation de ce sentiment impérialiste nécessaire pour cimenter l'édifice de la Fédération impériale, en voie de construction.

C'était très beau, au point de vue anglais ; mais qu'en penseront les Canadiens qui croient encore à la mission spéciale providentielle de la race francaise en Amérique du Nord, ou, pour parler plus clairement, qui conservent l'espoir de fonder, un jour, la République Francaise du Saint-Laurent, pour perpétuer sur les bords du grand fleuve la mémoire des ancêtres, le souvenir et la grandeur de la mère-patrie, comme l'ont fait pour la race espagnole et pour la race anglaise se, les républiques hispano-américaines du Mexique, de l'Amérique méridionale et la république des Etats-Unis ? Ils diront : "Anglais, ce n'est pas librement que nous sommes passés sous vos lois. Conquis par vos armes, nous ne cesserons de travailler à notre rédemption nationale à laquelle tous les peuples vaincus ont le droit d'aspirer. Et puisque vous dites qu'une simple contribution de troupes volontaires nous mène tout droit à l'impérialisme—et vous avez mille fois raison en l'affirmant—nous, les Canadiens restés fidèles à l'idéal de notre peuple, nous protestons et nous résisterons à cette politique d'assassinat ; car, comme l'a dit à M. Laurier, à Paris, M. Lucien Paté, "l'Ame de la France est encore vivante en nous."

Voilà ce que nous avons dit aux Anglais ; voilà ce que j'ai dit dans l'organe des patriotes de Terrebonne et de Deux-Montagnes, certain d'être l'interprète d'une immense majorité des Canadiens, de tous ceux qui ne sont et qui ne pourront jamais être des chevaliers anglais. Et l'on a vu des libéraux républicains et des apologistes de la révolte, scandalisés d'un langage qui n'est que mâle, venir dire à ceux qui avaient le courage de le tenir : Ces héros, là-bas, qui luttent pour sauver leur indépendance en péril, sont des étrangers pour nous. Prenons garde à l'Anglais qui nous épie ; ne disons rien, courbons la tête et payons ; que si nous voulons faire quelque chose de plus, courons tremper nos mains dans le sang de ces Républicains.

Au nom de ceux qui partagent ma manière de voir, je dis qu'il est fort à craindre que ces conseils des guides de la nation, venant après l'éducation passive prise par les jeunes dans nos collèges, ne finissent par émasculer irrémédiablement les caractères et par faire des Canadiens un peuple "sans force et sans énergie". Ne sera-ce pas regrettable ? Laissez donc flamber ces "feux de paille" qui, s'ils n'arrivent pas à nous réchauffer, peuvent, du moins, nous éclairer un moment sur la route que nous suivons, vers le port ou vers l'abime.

• • •

Il y aurait pourtant lieu de répondre à quelques-unes des nombreuses et très respectables opinions formulées par M. Louis Fréchette dans son interviewe de vendredi. On peut les ranger comme suit :

1. On n'est pas sûr que les Boers aient raison dans cette querelle ; il n'y a, en leur faveur que des présomptions.

A cela on peut répondre que la cause des Boers doit être bonne en vertu de l'adage que "charbonnier est maître en sa cabane.

2. Le Canada est solidaire des querelles d'une nation européenne et lui doit l'impôt de l'or et du sang.

Si M. Frécnette veut parler de la défense du territoire canadien, il a incontestablement raison ; mais s'il veut dire que notre qualité de sujets britanniques nous oblige à prendre part aux guerres étrangères à ce pays, le premier ministre lui a par avance répondu à Sherbrooke, en disant bien distinctement que l'Angleterre ne peut pas exiger du Canada ni un homme ni un sou, et que si elle l'eût fait, il lui aurait résisté !

3. M. Fréchette rend grâce aux Anglais de ce qu'ils sont assez libéraux et assez généreux pour nous reconnaître les mêmes droits qu'à eux-mêmes, et nous permettre de vivre au soleil des institutions britanniques.

Il n'y a pas d'institutions britanniques : il n'y a que les droits de l'homme et du citoyen, et ceux-ci appartiennent à tout le monda.

4. A propos de la "taxe sans repré-

Exclamation historique attribuée au lieutenant-colonel Ouimet dans un engagement avec les Indiens du Nord-Ouest, en 1885.

sentation", M. Fréchette affirme avec raison que ce n'est pas l'Angleterre qui nous taxe, mais nous-mêmes ; c'est-à-dire la majorité de la nation, et qu'il n'y a pas d'autre tyrannie ici que celle de NOTRE PROPRE SOUVERAINETÉ NATIONALE.

C'est exactement ce que M. Laurier a dit en d'autres termes à Sherbrooke, jeudi dernier. Il n'y a donc pas lieu de parler de notre prétendue obligation matérielle et morale d'épouser les mauvaises querelles des Anglais, quand elles ne nous regardent pas, sous prétexte que notre qualité de sujet britannique comporte des devoirs aussi bien que des droits.

Mais s'il est réellement vrai que c'est la majorité du peuple dans la Confédération qui doit décider de notre participation aux guerres de l'Angleterre, en vertu de quel principe, de quelle théorie ou de quelle doctrine veut-on empêcher le peuple de cette province, qu'il soit d'origine française ou de toute autre, de prendre part à la discussion générale et de plaider avec l'espoir de gagner l'opinion de cette majorité à la sienne?

A mon tour, je me résume. Les Canadiens de toutes origines sont-ils, oui ou non, sujets britanniques? Oui. Eh! bien, alors, ils en ont tous les droits avec toutes les obligations, et parmi ceux-là : le droit de critiquer les actes de leurs gouvernements et de résister même aux tentatives d'escamotage dont la constitution du pays est en ce moment l'objet. Tant que les Canadiens-français ne dépasseront pas cette limite à leurs prérogatives de citoyens libres, convient-il de leur faire un épouvantail de la susceptibilité du jingoïsme et de leur conseiller de prendre une attitude humble et silencieuse en face des assauts dont souffrent la constitution et la caisse publique, comme s'ils n'étaient sur leurs terres que des ilotes ou des parias? Les avis sont partagés. Moi je dis non; et j'ajoute que nous avons trop peu souvent des occasions comme celles-ci de retremper notre énergie et notre fierté nationales pour profiter de celles qui se présentent tous les vingt-cinq ans afin de nous avachir davantage, alors surtout que nous n'empiétons point sur le voisin et que nous nous contentons d'affirmer nos droits de citoyens et nos espoirs, toujours vivaces, en notre avenir national.

WILFRID GASCON.

A propos des Boers

Dans la "Presse" du 22 janvier, M. Fréchette riposte en ces termes.

Monsieur le directeur de la "Presse".

Je viens de lire, dans la "Presse" de jeudi, ce que M. Wilfrid Gascon appelle "Une réponse à M. Fréchette".

M. Gascon est un homme de talent, un écrivain distingué, un monsieur à convictions ardentes, un brave homme par-dessus le marché ; mais surtout un homme brave, s'il faut en juger par les épithètes de "poltron" et d'"avachi" qu'il distribue, quelquefois, un peu à droite et à gauche, au petit bonheur.

C'est, en outre, un Français enthousiaste, quand il ne fait pas cause commune avec les ennemis de la France cherchant à imposer à celle-ci la réhabilitation d'un traître avéré.

Mais qu'il me permette de lui dire qu'on peut être tout cela, sans se croire infaillible au point de ne pouvoir tolérer une opinion contraire à la sienne.

On peut être tout cela, en outre, sans avoir pour idéal la création d'une petite république française sur les bords du Saint-Laurent, à l'instar des républiques hispano-américaines, entourée d'une muraille de Chine et endiguée par des Castors.

Pour ma part, je suis français—et bon français, je crois — mais je tiens aussi à être de mon siècle et de mon pays. Je ne voudrais jamais d'un isolement qui nous retienne à perpétuité deux ou trois cents ans en arrière des autres races qui nous entourent.

Votre tout dévoué,

LOUIS FRECHETTE.

Quelques explications nécessaires

Je m'explique dans les lignes suivantes que la "Presse" a également publiées le 5 février.

Monsieur le directeur de la "Presse",

Une attaque d'influenza m'a empêché de donner plus tôt ces explications qui devront, je crois, satisfaire pleinement M. Fréchette, comme les autres personnes qui m'ont fait l'honneur de me critiquer, et parmi lesquelles vous êtes, Monsieur le directeur, tout des premiers.

Vous dites qu'"il importe peu de parler des "droits" de l'homme si l'on n'y ajoute pas ses "devoirs", et que les droits de l'homme ne valent que par la quantité de devoirs auxquels ils sont soumis."

Je suis entièrement de votre avis. Je l'ai montré, d'ailleurs, dans l'article incriminé, puisqu'à deux reprises j'y rappelle que les Canadiens "ont tous les droits avec toutes les obligations du sujet britannique." Mais ce que je vous demande la permission de réaffirmer, c'est que ces obligations s'arrêtent à la frontière, comme nos droits!

Lorsque j'ai dit encore : "Il n'y a pas d'institution britanniques ; il n'y a que les droits de l'homme et du citoyen, et ces droits appartiennent à tout le monde", je ne déniais pas aux Anglais les mêmes droits qu'à nous.

J'ai seulement voulu dire que ce n'est pas tant la constitution anglaise que les principes sur lesquels elle est fondée qui sont admirables. Ces principes se retrouvent à la base de toute constitution moderne ; ils sont synthétisés dans cette formule : "La loi est l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation." C'est l'article VI de la Déclaration du 2 octobre 1789. Parce que les Anglais avaient longtemps auparavant proclamé à peu près le même principe, cela veut-il dire qu'ils en détiennent encore le monopole?

En résumé, pour moi, les institutions britanniques ne sont pas admirables parce qu'elles sont britanniques, mais en tant qu'elles respectent les droits de l'homme et du citoyen à la liberté, à la prospérité et à la résistance à l'oppression.

* * *

Et maintenant, je dois apprendre à M. Fréchette que ce n'est pas moi qui ai intitulé ma première lettre par ces mots qui eussent été sous ma plume une impertinence : "Une réponse à M. Louis Fréchette". J'ai répondu sans l'annoncer. Et c'était déjà bien assez présomptueux de ma part sans me faire encore précéder par un héraut.

Au lieu de me casser les reins, M. Fréchette me couvre d'eau bénite. Grand merci! Je connais trop la modestie de mes moyens littéraires et autres pour accepter comme mérités tous les éloges qu'il me fait. Cependant, le plus modeste de nous deux, c'est M. Fréchette qui, tout lauréat de l'Académie française qu'il est, daigne complimenter un obscur journaliste comme moi. Notre vieil ami aurait dû songer que les éloges d'un homme dont les oeuvres ont été couronnées par les Quarante Immortels seront lourds à porter.

Mais enfin, puisque je me suis mis dans le train, allons-y sans façons.

M. Fréchette me reproche les épithètes de "poltron" et "avachi" en ajoutant que je les distribue quelquefois au petit bonheur. Pas dans ce cas-ci, pourtant. Je les ai employés fort délibérément ; et je prétends encore que si les Canadiens étaient assez ramollis pour suivre les conseils de ceux qui leur recommandent de dissimuler des sympathies qui les honorent, de sacrifier leurs droits de citoyens contribuables et de payer sans rien dire les frais d'une équipée qu'ils désapprouvent, parce que s'ils regimbaient les Anglais des autres provinces pourraient leur tirer les oreilles, je répète que si les Canadiens avaient à ce point la peur abjecte de l'Anglais, ou si l'on réussissait à la leur donner, c'est qu'ils mériteraient tous les mépris, toutes les humiliations qu'on leur prodigue.

Sans doute, ces anciens lutteurs qui donnent aujourd'hui à leurs compatriotes des conseils qu'eux n'auraient jamais écoutés, ne sont ni des poltrons ni des avachis ; mais si nous les suivions, ces conseils, c'est nous qui serions des lâches.

Or, chez les Canadiens, chaque génération qui lève est animée d'une vigueur toujours nouvelle. La génération de 1900 n'écoutera pas les conseils de ceux qu'effraye sur leur déclin le bruit du boucan.

Cela dit, je laisse à chacun la liberté de ses opinions. Chacun a le droit d'opter pour la nationalité de sa préférence. Mais du moment qu'on en informe le public par la voie des journaux, tout homme dans le public a également le droit de trouver à redire à une propagande qu'il estime dommageable à l'idée nationale. M. Fréchette dit que je me crois infaillible et que je peux tolérer une opinion contraire à la mienne.

Je me crois infaillible! Comment cela? Parce que je dis ce que je pense et parce que je ne pense pas comme M. Fréchette sur le point particulier qui nous occupe? Je ne tolère pas l'opinion des autres parce que je les discute? Mais ne sera-ce pas plutôt M. Fréchette qui serait dans ce cas, puisque lui, un particulier, une personnalité, si vous voulez, vient dire à tout un peuple : Vous avez tort de sympathiser avec les faibles qui sont en même temps les braves ; votre intérêt, que vous méconnaissez, vous commande de ménager le fort et de vous le rendre favorable par une tenue de circonstance?

Je n'insisterai pas sur ce point. Si j'ai exprimé une opinion contraire à celle de M. Fréchette, ce n'est point parce que je m'estime infaillible ;

c'est parce que j'ai cru que je pouvais user du droit dont use M. Fréchette lui-même: celui de différer d'opinion.

M. Fréchette a un idéal, et moi j'en ai un autre. M. Fréchette est réconcilié avec la domination anglaise; moi, pas. L'idéal de M. Fréchette repousse la création d'une petite république francaise en Amérique parce qu'il est, dit-il, de son siècle et de son pays. A mon tour je prétends que le siècle où nous sommes est peut-être celui qui a vu le plus de peuples rompre leurs chaines et faire voler les jougs en éclats; d'abord, Haiti, puis toute l'Amérique espagnole et portugaise, et, en Europe, la Grèce, la Belgique, l'Italie et les Balkans, sans compter ceux qui n'ont pas réussi, comme les Polonais et les Canadiens.

Etre de son siècle, c'est vouloir marcher au soleil, et non vivre et mourir content à l'ombre d'un drapeau étranger. Etre de son pays, c'est le vouloir respecté et indépendant et non soumis aux fantaisies sanglantes d'un jingoisme désastreux. Etre de son pays, c'est accorder assez d'intelligence à ses compatriotes pour les croire capables de faire bonne figure à côté des autres nations de la terre, sans s'appuyer éternellement sur la tutelle britannique.

Ah! il ne faut pas de petite république francaise en Amérique. Mais c'est une grande république que je rêve, moi: une grande république franco-américaine où les Fils du Saint-Laurent donneront la main à leurs frères de la Rivière-Rouge et aux Acadiens du Nouveau-Brunswick et de l'île du Cap-Breton. La grande république que je rêve, c'est celle du curé Labelle et d'Arthur Buies. "Nous formerons un jour une grande nation," a dit le curé de Saint-Jérome, par l'étendue de notre domaine, par nos richesses naturelles. Mais c'est le Nord qui sera la force, le boulevard de notre nationalité." M. Buies complète la pensée du grand patriote, son ami, en disant dans son livre sur la vallée de l'Outaouais: "Nous formerons en arrière des Laurentides un long et indissoluble chaînon de race canadienne-francaise. En poussant activement la colonisation sur la rive nord de l'Outaouais jusqu'au lac Temiscamingue au lac Nipissingue et, plus loin, au lac Nipigon, nous arriverons à donner la main à nos frères du Manitoba par une succession de villes et de villages" échelonnés sur la ligne des grands lacs.

Voilà le programme. Il a été tracé par deux hommes amis de leur pays et partisans des idées de leur siècle autant qu'on peut l'être. Et pas plus que M. Arthur Bluies je ne craindrais la compagnie des Castors pour travailler au rachat de ma patrie. Nous pouvons mettre en commun les efforts faits pour atteindre le même but, quitte à régler plus tard entre nous nos différends de famille.

Je reprendrai ces développements où je les laisse.

— —

Mais auparavant, je veux dire un mot au sujet de l'allusion faite par M. Fréchette à mon attitude sur l'affaire Dreyfus.

C'est vrai, j'ai persévéramment soutenu la cause de Dreyfus; et je ne m'en repens point, puisque le Traître avéré peut aujourd'hui se promener tranquillement en France sans qu'on ait à craindre ses trahisons. M. Fréchette pourrait-il en dire autant d'Esterhazy?

J'ai pris fait et cause pour Dreyfus, pour la raison toute simple que je le croyais innocent. Je le crois encore. Et quand j'ai vu mon opinion partagée par les premiers magistrats de France, par la Cour de Cassation et par quelques-uns de ses juges militaires mêmes,—voyez l'aveuglement de mon esprit, je n'ai pas éprouvé un remords pour ce que j'avais dépensé d'encre en faveur du Traître avéré.

Et savez-vous ce que je me dis? Quand une culpabilité est si avérée que ca, on devrait pouvoir en mentionner une toute petite preuve! Or, M. Fréchette, j'en mettrais ma main dans le feu, ne pourrait nous donner à cet égard plus que ce que les accusateurs de Dreyfus eux-mêmes ont fourni au public et aux juges: des présomptions; c'est M. Cavaignac qui l'a dit. Mais, les présomptions si elles sont suffisantes contre Dreyfus, elles ne valent plus rien en faveur de la cause des Boers. Cette fois, c'est M. Fréchette qui l'affirme; et, j'en mettrais mon autre main, dans le brasier le plus ardent, M. Fréchette ne s'entendrait plus avec M. Cavaignac sur la valeur des présomptions en général et de celles qui existent en faveur de la cause boer en particulier.

Pour moi, l'affaire était nette: ayant à choisir entre Henry et Esterhazy, le suicidé et le fuyard, et Dreyfus qui demande des juges et surtout des preuves qu'on apporte pas, j'ai lâché ceux qui ne demandaient qu'à se soustraire à l'oeuvre de la justice et je tiens Dreyfus pour innocent jusqu'à nouvel ordre.

WILFRID GASCON.

—

La Patrie canadienne

L'article suivant est paru exclusivement dans l'"Avenir du Nord" de St-Jérôme, les 15 et 22 février:

Quand, dans une vision prophétique, le curé Labelle entrevoyait la force et la grandeur future de la nation canadienne-francaise, solidement retranchée sur les Laurentides et dans le bassin méridional de la mer d'Hudson, il n'était pas victime d'une illusion d'optique intellectuelle, d'une hallucination. Il envisageait notre avenir comme un logicien de l'histoire; il tirait strictement la conséquence de trois siècles de vicissitudes diverses, dans la paix comme dans la guerre, qui avaient été impuissants à entamer la vitalité de notre peuple, et le curé de Saint-Jérôme, mieux fait pour être un chef d'Etat, a conclu que nous devions nous attacher à notre vie nationale et prévoir les lendemains.

Et c'est lui qui a prévu pour nos· c'est lui qui a tracé, avec la collaboration de M. Arthur Buies—ce radical que l'amour commun de la patrie canadienne avait rapproché d'un curé de génie—qui a tracé, dis-je, ce programme à nos efforts persévérants. Nouveau Pierre le Grand, le curé de Saint-Jérôme a laissé à ses compatriotes, son testament politique: du Golfe à la Rivière-Rouge!

Et c'est parce que, pour ma part, je veux apporter ma petite pierre à l'édifice de la patrie canadienne-francaise, que je me méfie de toutes les nouveautés qui nous en éloigneraient infailliblement en nous rapprochant d'un idéal étranger, plus redoutable à mesure que grandit l'immigration anglo-saxonne sur nos bords. C'est pourquoi je dis à ceux de mes compatriotes qui m'entourent: Repoussons toute tentative de rattacher des chaines qui ont brisé les os de nos pères, autrefois. Pour en libérer leurs enfants, ils ont bravé l'Anglais sur les champs de bataille; ils sont morts sur les gibets ou ont été traînés en exil au-delà des mers lointaines. Leur sacrifice sera-t-il donc inutile? Petit-fils de révoltés, mon âme se soulève à la vue des défaillances de l'heure présente, en entendant des conseils de soumission dans le moment où il faudrait plutôt crier tous: "Haut les coeurs!"

Mais, aux susurrement de prières a répondu un cri d'alarme sorti des poitrines de la génération actuelle dont les enfants hériteraient des maux et des charges onéreuses apportés par un système politique que, dans sa cervelle de jingo, Chamberlain voit déjà en pleine vogue.

Mais comment voulez-vous, Canadiens, échapper à cette combinaison machiavélique, désirée et voulue par les provinces anglaises, si vous considérez votre destinée irrévocablement liée à celle des Anglais dont la majorité vous domine à Ottawa? Vous n'avez plus rien à dire lorsque cette majorité a décidé contre vous; il faut vous soumettre, boire de l'eau et verser votre sang au nom d'une morale que votre sobriété réprouve; pour des intérêts dont vous ne connaîtrez jamais que les exigences.

Oui, se soumettre en tout, partout et toujours aux voeux d'une majorité qui vous gouverne. C'est alors que se justifierait pleinement la parole d'un ex-patriote canadien, d'un ancien rebelle devenu baronnet: "Nous sommes des Anglais parlant le francais."

Certes, l'âme de la France qui nous anime s'insurge quand notre esprit s'arrête à ces vérités dont il est dangereux qu'elles se changent en réalités demain.

Non! nous ne sommes pas des Anglais parlant le francais, mais "des Francais qui, pour la plupart, ignorent l'anglais.

Nous sommes des Francais, ou des Canadiens-francais, avec une tournure d'esprit, avec des moeurs, avec des aspirations, avec des sentiments, des besoins et des préjugés mêmes, aussi différents de ceux des Anglais que le langage dans lequel nous nous exprimons respectivement. Il n'est pas en notre pouvoir, non plus, de faire disparaître en douze mois ce que 140 ans ont été impuissants à détruire: notre caractère francais, et ce n'est pas à cela, d'ailleurs, que nous songeons, au contraire. Alors, quoi? Pouvons-nous nous bercer de l'illusion que l'état de choses présent, fait d'antagonismes

politiques, religieux et sociaux puisse s'éterniser sans s'envenimer? Ou allons-nous consentir à demeurer longtemps encore les scieurs de bois et les porteurs d'eau de la majorité dans le pays que nos pères ont conquis à la colonisation?

Non. Mais que faire alors? Avons-nous un idéal en dehors de celui que Cartier nous a choisi sans nous consulter? C'est là l'important. Quand on veut se mettre en route, il faut savoir où aller.

Cet idéal, nous l'avons. Il est compris dans le testament politique rappelé au début : c'est l'indépendance de la race franco-américaine sur le terrain qu'elle occupe. Marchons-y comme on marche au drapeau, d'une résolution entêtée, sans nous laisser détourner par l'attristant spectacle de ceux qui tombent à nos côtés sans avoir tiré leur dernière cartouche.

II

Le plan général de conquête ébauche en collaboration par le curé Labelle et M. Arthur Buies, si on l'examine d'un peu plus près, devient à nos sens, d'une exécution rapide et fatale, même en laissant faire le temps dont l'oeuvre est quelquefois plus sûre que les moyens auxquels seraient tentés de recourir des esprits impatients.

Cependant, le curé Labelle, tout entier à l'idée de "s'emparer du sol" vierge au nord et à l'ouest, perdait entièrement de vue qu'au-delà du fleuve Saint-Jean, en Nouvelle-Ecosse et sur les frontières du Maine, existent environ 130,000 Acadiens dont le plus fort contingent se trouve dans le Nouveau-Brunswick, précisément précisément dans la province canadienne où la population anglophone va en diminuant, à tel point que le dernier recensement (1891) lui a fait perdre deux députés au parlement fédéral. Nous ferions bien de ne pas oublier ces frères malheureux descendants des héroiques Acadiens que leur attachement à la France avait rendus si redoutables aux bandits anglo-américains de 1755.

Celui qui signe cet article est lui-même, par ses ancêtres maternels, une victime du "grand dérangement" jamais oublié dans le coeur de ceux qui en ont souffert. Je retrace l'histoire de ma famille jusqu'à 1755 ; là, ce sont les ténèbres épaisses, le mystère sanglant.

Mais ce n'est qu'une digression pour expliquer que la réconciliation ne pourra jamais se faire entre le fils des victimes et les fils des bourreaux qui font tout pour empêcher l'oubli de guérir certaines blessures.

Ces 100,000 Acadiens, qui seront un demi-million dans quelque cent ans, il faut songer à eux dans la reconstitution de la famille francaise de l'Amérique du Nord. Et comme ils tiennent à nous par le voisinage, l'union est chose facile ; elle est, de plus, nécessaire pour assurer à la nouvelle nation une porte sur la mer en toutes saisons.

Je dis donc qu'au Nouveau-Brunswick les colons de langue anglaise désertent progressivement un territoire où les Acadiens augmentent en nombre, sinon en influence politique. Les comtés exclusivement anglais d'Albert, de Carleton, de Charlotte, de King, et de Sunbury-Queen ont tous perdu de 1,000 à 3,000 âmes chacun dans la décade de 1881-91, exactement 9,730 habitants. Tandis que les cinq comtés en grande partie acadiens ou canadiens francais : Madawaska-Victoria sur le fleuve Saint-Jean, Restigouche et Gloucester sur la baie des Chaleurs, Kent et Westmoreland, sur le golfe, ont acquis dans la même période un excédent de 12,060 âmes. Ces deux groupes peuvent servir de types. Le premier, le groupe anglais, avait en 1881 une population totale de 108,070 habitants ; elle se trouve réduite en 1891 à 98,240 habitants. Le groupe francais ou en partie francais, qui comptait en 1881 une population de 104,700 âmes, la porte en dix ans à 116,760 âmes. Le comté de Northumberland, situé entre ceux de Gloucester et de Kent, a augmenté de 604 habitants, sans doute à cause de la présence d'un certain groupe d'Acadiens dans ce comté en très grande partie anglais. En revanche, dans le comté et la ville de Saint-Jean, presque exclusivement anglais, la population, au lieu d'augmenter, a perdu, de 1881 à 1891, près de 4,000 habitants ; et le dernier comté anglais, York, a gagné avec peine 582 habitants.

J'ignore ce que le recensement de l'année prochaine va nous apporter ; mais dans la revue que je viens de faire de tous les comtés du Nouveau-Brunswick, on acquiert la preuve que les Acadiens se multiplient là où la population anglaise décroît. Si ce mouvement en sens contraire se maintient durant cinquante autres années, les Acadiens seront, à l'est du fleuve Saint-Jean, trois fois aussi nombreux qu'ils le sont aujourd'hui, et les Anglais deux fois moins ; c'est-à-dire 200,000 contre 60,000, car le fleuve Saint-Jean passe par le milieu des comtés de Carleton, de York, de Sunbury, Queen et Saint-Jean ; Charlotte est tout entier sur la rive droite, du côté américain.

Ces constatations me justifient pleinement, je crois, de répéter et de conclure que, dans nos préoccupations au sujet de l'avenir à préparer à nos descendants, il faut faire une place à ce que j'appellerai la "Nouvelle-Acadie", en y adjoignant l'île du Prince-Edouard, ou l'ancienne île Saint-Jean, où nous devons avoir en ce moment 15,000 des nôtres, et l'île du Cap-Breton, d'héroique mémoire, où doivent se trouver de 18,000 à 20,000 Acadiens.

Passons maintenant à l'ouest. Chemin faisant, arrêtons-nous à Prescott et à Russell, voisins de Vaudreuil. Là encore, les Canadiens-francais sont la grosse majorité. Ils délèguent des représentants de leur race à Ottawa et à Toronto. A partir de Mattawa, remontons la rivière de ce nom et faisons une pose à North-Bay, puis à Sturgeon Falls et à Sudbury. Nous sommes dans la région du Nipissing peuplée en très grande partie par les nôtres, grâce au travail du Père Paradis dont les patriotiques efforts se portent en ce moment vers le lac Timagami ou Témagamingue, dans la direction du lac Nipigon.

Au Sault-Sainte-Marie, entre les lacs Supérieur et Huron, MM. Clergue et fils, des Francais de France, y ont établi des industries considérables, fabriques de papier, de pâte de bois, etc.

C'est de là que partira le premier chemin de fer pour la baie d'Hudson, et c'est M. Clergue qui exécutera l'entreprise. M. Clergue fait au lac Supérieur, à l'ouest, ce que M. Menier fait à Anticosti, dans le golfe du Saint-Laurent : jeter les millions à pleines mains pour développer le commerce de la nation nouvelle, the "coming nation."

Entre le lac Nipissing et le Manitoba, il y a environ 25,000 Canadiens-francais. Dans cette dernière province, il doit y avoir, sur les bords de la rivière Rouge, comté de Provencher et partie de celui de Selkirk, 9,000 à 10,000 Canadiens-francais.

Dans la province de Québec, où la proportion de la population anglaise diminue constamment, nous étions en 1891 un million deux cent mille, ou 80 et demi pour cent de la population totale. Malgré nos pertes par émigration, nous devons être aujourd'hui peut-être un million et demi dans le Bas-Canada, mais certainement 1,400,000 Canadiens-francais.

Résumons en un tableau :

	Can.-Fr.	Ang.-C.
	68 p.c.	32 p.c.
Québec . .	1,400,000	300,000
Nlle-Acadie . .	100,000	350,000
Ontario (partie) .	50,000	85,000
Manitoba (partie) .	10,000	5,000
0	1,560,000	740,000
		1,560,000
Total		2,300,000

Au point de vue du culte religieux et de l'origine celtique, l'homogénité est plus grande encore :

	Cath.	Prot.
	77 p.c.	23 p.c.
Québec . . .	1,500,000	200,000
Nlle-Acadie . . .	200,000	250,000
Ontario . .	70,000	65,000
Manitoba . . .	10,000	5,000
	1,780,000	520,000
		1,780,000
Total		2,300,000

Deux millions trois cent mille âmes, c'est plus que la population de la Bolivie, plus que celles de Cuba et de Costa-Rica réunies, plus que celle du Danemark, plus que celle de l'Equateur et du Nicaragua ensemble, plus que celle de la Norvège, presque celle du Pérou ou du Chili, égale à celle de la Serbie ou du Vénézuéla ; c'est aussi cinq fois celle des républiques alliées du Transvaal et de l'Orange.

Et puis, songeons encore à la merveilleuse fécondité de la race franco-américaine qui, de 70,000 individus qu'elle était lors du recensement de 1765, se chiffre aujourd'hui au bas mot, des deux côtés de la frontière, à 2,800,000 ; c'est-à-dire que les Canadiens se sont multipliés quarante fois en 140 ans.

Voici un petit tableau instructif. On y verra que la population du Bas-Canada s'est doublée en moyenne tous les 27 ans.

1765—Population : 70,000.
1784—Population : 113,000.
Augmentation en 17 ans, 63,000 âmes, ou 90 p.c.

1860 — Population, 250,000 ; augmentation en 22 ans, 137,000 âmes ou 121 p.c.

1831 — Population, 550,000 ; augmentation en 25 ans, 300,000 âmes, ou 120 p.c.

1861 — Population, 1,110,000 ; augmentation en 30 ans, 560,000, ou 102 p.c.

1891 — Population, 1,490,000 ; augmentation en 30 ans, 380,000 âmes, ou 34 p.c.

Dans les trente années qui ont suivi la date de 1861, si l'augmentation de la population est tombée à un chiffre si faible comparativement aux années précédentes, c'est que nous sommes à l'époque malheureuse de l'émigration de nos frères aux Etats-Unis.

Allez dans la Nouvelle-Angeterre et dans quelques Etats de l'ouest américain, vous les retrouverez, ces fils de la même famille, groupés comme ici autour d'un clocher. Ils sont là un million qui pensent au Canada, qui ont gardé aussi jalousement, aussi religieusement que nous le parler, les coutumes, les moeurs du foyer canadien.

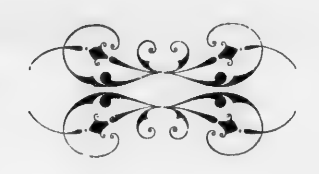
Quel bonheur ce leur sera, un jour, nada ont relevé le drapeau vert, blanc et rouge tombé dans le sang des grands-pères à Saint-Charles et à Saint-Eustache ; qu'ils ont gagné enfin l'indépendance de la race franco-américaine sur la terre conquise par des siècles de travail, conservée ou rachetée au prix d'une lutte âpre de tous les instants contre la rapacité et le fanatisme déloyal d'un adversaire qui ne nous a jamais apprécié que quand nous l'avons, au prix de notre sang vaillamment répandu, tiré de quelque pétrin où il serait resté à la merci de son frère le Yankee.

Et qui peut oser parler d'isolement dans l'indépendance, alors que les couleurs canadiennes-francaises, précédant ses consuls et ses ambassadeurs, iront apprendre aux nations du monde la naissance de la nation nouvelle ? Quelles acclamations ne la salueraient-elles pas, la nation franco-américaine, sur les bords de l'Hudson, de l'Ohio et du Mississipi. Quelle émotion l'avènement du Canada francais ne causerait-il pas par toute la vieille France, comme rajeunie dans ses robustes enfants du Saint-Laurent. Est-ce que de toutes parts n'accourrait pas sur nos rives les frères aînés de France et les frères émigrés des Etats américains qui retrouveraient un peuple libre à la place d'une population dominée soumise à une souveraineté étrangère européenne et monarchique, anglaise par surcroît ? Est-ce que tout, chez nous, n'inviterait ces frères et ces amis du Canada à rester dans la nouvelle famille si accueillante dont le patrimoine à exploiter pourra fournir de l'ouvrage à des millions de vigoureux citoyens ? Au lieu d'aller au Brésil, à la république Argentine et au Mexique, les capitaux francais viendront ici. Les Menier, les Clergue nous arriveront par centaines. Nos déserts seront exploités ; des solitudes de nos forêts surgiront des usines, des villes, des champs ensemencés; le sol du Canada rendra les trésors cachés dans ses entrailles. Bref, nous grandirons, car nous sortirons de notre insignifiance, de notre ignorance qui est bien le pire des isolements à redouter pour un peuple jeune et vigoureux comme nous sommes.

Et pourquoi n'en sera-t-il pas ainsi ? Pourquoi ce manque de confiance dans nos compatriotes ? Serions-nous donc inférieurs aux puritains qui ont fondé la plus grande république du monde ?

C'est l'opinion invétérée de quelques-uns, je le sais. Mais ce n'est pas la mienne. J'ai foi dans la valeur de mes compatriotes.

—



LEGENDE

En réunissant sous un gouvernement spécial l'île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse, on assure à la race canadienne la prépondérance immédiate et finale dans la nouvelle République.

REPUBLIQUE DU CANADA

Canadiens (français)	1,525,000
Autres	560,000
Total	2,085,000

ETAT LIBRE D'HALIGONIE

(Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard)

sous le protectorat du Canada

Anglo Saxons et Irlandais	540,000
Acadiens (français)	40,000
Total	580,000



Le Nouveau Canada

Chant du vieux soldat canadien

Pauvre soldat, aux jours de ma jeunesse,
Pour vous, Français, j'ai combattu longtemps ;
Je viens encore, dans ma triste vieillesse,
Attendre ici vos guerriers triomphants.
Ah ! bien longtemps vous attendrai-je encore
Sur ces remparts où je porte mes pas ?
De ce grand jour quand verrai-je l'aurore ?
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

Napoléon, rassasié de gloire,
Oublierait-il nos malheurs et nos voeux,
Lui, dont le nom, soleil de la victoire,
Sur l'univers se lève radieux ?
Serions-nous seuls privés de la lumière
Qu'il verse à flots aux plus lointains climats ?
O ciel ! qu'entends-je ? une salve guerrière !
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

Quoi ! c'est, dis-tu, l'étendard d'Angleterre
Qui vient encor, porté par ses vaisseaux,
Cet étendard que moi-même, naguère,
A Carillon j'ai réduit en lambeaux,
Que n'ai-je, hélas ! au milieu des batailles,
Trouvé plutôt un glorieux trépas,
Que de le voir flotter sur nos murailles !
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

Le drapeau blanc, la gloire de nos pères,
Rougi depuis dans le sang de mon roi,
Ne porte plus aux rives étrangères
Du nom français la terreur et la loi.
Des trois couleurs l'invincible puissance
T'appellera pour de nouveaux combats ;
Car c'est toujours l'étendard de la France.
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

Pauvre vieillard, dont la force succombe,
Rêvant encor l'heureux temps d'autrefois,
J'aime à chanter sur le bord de ma tombe
Le saint espoir qui réveille ma voix.
Mes yeux éteints verront-ils dans la nue
Le fier drapeau qui couronne leurs mâts ?
Oui, pour le voir, Dieu me rendra la vue !
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

Un jour pourtant que grondait la tempête,
Sur les remparts on ne le revit plus.
La mort, hélas ! vint courber cette tête
Qui tant de fois affronta les obus.
Mais, en mourant, il redisait encore
A son enfant qui pleurait dans ses bras :
De ce grand jour tes yeux verront l'aurore,
Ils reviendront ! et je n'y serai pas !

OCTAVE CREMAZIE.

Aux Canadiens, fils de la France

Les vers qui suivent, composés exprès pour la circonstance par M. Lucien Pâté, ont été lus au banquet offert le 2 août 1897, à sir Wilfrid Laurier par les amis du Canada à Paris.

Frères, vous croyez donc à la Mère-Patrie!
Ce beau nom d'autrefois n'est donc pas mort pour vous?
Une Voix Immortelle est en vous qui vous crie:
"Venez, le sol de France à vos pas sera doux!

"Venez, il est en moi de profondes tendresses
Pour les fils de mes fils nés loin, si loin de moi.
Car je me sens pour eux en retard de caresses,
Et leur nom dans mon coeur jette un étrange émoi!

"Venez! vous sentirez des souffles, des haleines
Ainsi que des baisers vous passer sur le front:
Il en viendra pour vous des monts, des bois, des plaines...
Vous les reconnaîtrez, ils vous reconnaîtront!

"Venez! dans ma poussière il est un peu de cendre:
C'est la cendre des morts et ces morts sont à vous
Ils ne peuvent monter, c'est à vous de descendre
Les tombes des aieux réclament vos genoux!"

—Et vous êtes venus, et vous voici des nôtres!
Et l'immortelle voix ne vous a pas trompés.
Sommes-nous bien vivants au coeur les uns des autres?
Vous sentez-vous chez vous et bien enveloppés?

Oh! quand vous arrivez, quand sur les vagues hautes
S'avance le navire avec le flux vainqueur,
Quand vous apercevez de loin blanchir nos côtes
Pour la première fois, comment bat votre coeur?

Lorsque le vent de terre au visage vous frôle,
Lorsque, laissant au port votre navire ancré,
Enfin votre pied touche à notre vieille Gaule,
Rien ne vous clame-t-il: Le sol, le sol sacré!

N'avez-vous pas au coeur un peu de nos souffrances?
Rien ne vous saigne-t-il à votre droite au flanc?
Partagez-vous nos deuils et pour nos espérances
Ne donneriez-vous pas un peu de votre sang?

Avec notre drapeau, vous en avez un autre,
Et votre loyauté fait l'honneur de ses plis;
Mais ne dites-vous pas quand passe au vent le nôtre:
O mère, autour de toi tu n'as pas tous tes fils!

O frères retrouvés qui gardiez nos mémoires!
O chers Canadiens, votre fidélité,
Intacte et plus touchante après les heures noires
Nous jette au fond du coeur comme un trouble enchanté.

Nous sommes fiers de vous Francais, de bonne race,
Beaugrand, Fabre, Mercier, ces noms de chez nous
Et la France vous aime et vous suit à la trace
D'un regard maternel à la fois triste et doux...

Le vieil arbre gaulois dont vous haussez la gloire
Du jeune rameau vert ne sera pas jaloux:
Soyez Canadiens! Et moi, laissez-moi boire
A l'Ame de la France encore vivante en vous!

LUCIEN PATE.



LE RALLIEMENT

Cessons nos luttes fratricides, unissons-nous !
(COMTE H. MERCIER)

Nouvel organe quotidien, National-Démocrate

(Pour être fondé à Montréal)

Directeur politique :
WILFRID GASCON

Gérant :
G.-J. TESSIER

Un grand nombre de collaborateurs appartenant aux deux partis politiques se sont déjà inscrits à la rédaction politique scientifique et littéraire.

Le nouveau journal ne sera ni bleu contre les rouges, ni rouge contre les bleus.

Il sera un organe populaire et national entièrement dévoué à deux idées : le relèvement de la classe des travailleurs et l'acheminement de notre nation franco-canadienne vers l'Indépendance.

LE RALLIEMENT sera le journal des patriotes et le journal des ouvriers.

Je fais appel aux uns et aux autres pour m'aider à rendre possible la réalisation de ces projets.

.............................190

A M. WILFRID GASCON,
202, rue Saint-Timothée,
Montréal

J'approuve l'idée d'une ligue patriotique et d'un organe pour rallier les Canadiens sur le terrain national. J'aiderai dans la mesure du possible au succès de l'entreprise.

Nom.......................................

Adresse...................................

N. B. — Envoyer les adhésions à l'adresse ci-dessus.

